

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 25 septembre 2026**

**Date de la
convocation**
18/09/2026

Date d'affichage
18/09/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Réf : 2026_049

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le 06 OCT. 2026

L'an 2026 et le 25 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CALLAULT Maryse, CAMUZAT Aurélie, JOUAN Séverine, RABLAT Pascale ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme GEDEAS Gaëlle (a donné pouvoir à Gérard POISSON), PINGITORE Clémence, M MASSELIN Lionel (a donné pouvoir à Aurélie CAMUZAT)

Secrétaire de séance : Antoine GANGNERON

Mise en place de la RODP Télécommunications sur la commune

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunications utilisent le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol.

Ils y sont autorisés par permission de voirie ou convention. En contre partie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Instaure la RODP télécommunications sur la commune de Brécy
- Autorise le maire à signer tous les documents y afférents

Un titre sera émis chaque année, à destination des opérateurs, et selon les tarifs de base multipliés par le coefficient d'actualisation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 06 OCT. 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance

Diffusion sur le site Internet de la commune 06 OCT. 2026



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le



ID : 018-211800354-20260925-DELIB26_49-DE

